

Mentions légales et règlement du Rabais Météo - spécial Concours

1. Durée et Commanditaire du Concours

Le Concours « Rabais Météo – Spécial Concours » (ci-après : le « **Concours** ») est organisé par la société 9450-4214 QC Inc. faisant affaires sous la marque ASHTON^{MC} (le « **Commanditaire** »).

Le Concours se déroulera du 03 janvier 2025 à 10h30 (Heure de l'Est, UTC-5). Fin du Concours le 26 janvier 2025 à 23h59.

Pour les besoins de ce Concours, une journée est définie comme calendaire, commençant à 00H00 et se terminant à 23H59 (Heure de l'Est, UTC-5).

2. Partenaires

Les partenaires donateurs des Grands Prix : Groupe Germain Auto, FUSO Voyages, Tanguay, Hellmann's, L2 Construction RBQ : 57-4626-01, Pepsi – Alex Coulombe, Colabor, Heinz, Olymel, Québecor Sports et Divertissements, Club de football du Rouge et Or et Capitales de Québec, (ci-après : « Partenaires »).

3. Admissibilité

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. Le Concours s'adresse à toute personne résidant légalement au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité au moment de la participation.

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles pour participer au Rabais Météo – Spécial Concours : les dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et/ou représentants du Commanditaire et ou des Partenaires et leurs filiales ou sociétés liés, agences de publicité, titulaires de licences, franchisés, partenaires, détaillants. De plus, tout membre de la famille immédiate des personnes mentionnées dans cette section et toute personne vivant avec eux sous le même toit (qu'il s'agisse ou non d'un membre de leur famille immédiate) ne sont pas éligibles pour gagner un Grand Prix.

Le terme « Famille immédiate » signifie pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris, femmes ou conjoints des personnes mentionnées dans cette section, quel que soit leur lieu de résidence.

Toute personne désirant participer au tirage des Grands Prix doit s'assurer de pouvoir être présente dans la ville de Québec, le 29 janvier 2025, pour la remise de ces Grands Prix.

4. Acceptation d'être légalement lié

En s'inscrivant à ce Concours, chaque participant accepte d'être lié par le présent règlement et toutes les décisions des Partenaires et du Commanditaire, qui sont finales à tout égard.

5. Comment participer

a. Participation

Peut participer au Concours et avoir une chance de gagner un Grand Prix ou un Prix quotidien, (tels que ces termes sont définis ci-dessous), pendant la période du Concours :

- Participation avec facture : Toute personne ayant un coupon de participation remis par le Commanditaire dans le cadre de la promotion du Rabais Météo, concernant la poutine Authentique, Dulton, Galvaude, Galvaude avec fromage (formats Bébé, Mini et Régulière) dans une des succursales ASHTON, ou par l'entremise de l'application mobile ASHTON.
- Participation sans facture : Toute personne ayant reçu un coupon de participation sans achat remis par le Commanditaire, après avoir rédigé et transmis une lettre d'au moins 60 mots qui explique pourquoi elle aimerait participer au Concours et en précisant le nom complet, l'adresse postale complète incluant le code postal, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'identification de sa succursale Ashton préférée. Cette lettre doit être dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse du Commanditaire, 985 Avenue Godin, Québec (QC) G1M 2X5, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 24 janvier 2025. Cette lettre sera validée par l'équipe Marketing du Commanditaire.

Une seule participation par facture ou par lettre (pour une adresse) est acceptée. Une participation correspond à une (1) personne ayant rempli le formulaire disponible par le Code QR. Dans le cas des lettres, le code QR sera remis transmis par courriel.

Le coupon de participation sous forme d'un code QR permet à la personne qui désire participer au Concours (le « Participant ») d'accéder à la page internet officielle du Commanditaire contenant toutes les explications au sujet du fonctionnement du Concours, ainsi qu'un lien direct vers le règlement et le

formulaire d'inscription officiel. <https://ashtonrestaurants.ca/rabais-meteo-special-concours>

b. Formulaire

Le formulaire d'inscription contient les champs suivants : Nom, prénom, téléphone, adresse courriel, sélection à choix unique du prix pour lequel le Participant souhaite être éligible au tirage, numéro de facture Ashton ou numéro unique fourni lors de votre participation sans facture, téléversement d'une photo de la facture, sélection de la succursale préférée du Participant, cases à cocher d'acceptation d'utilisation des données à des fins promotionnelles pour Ashton et ses commanditaires, ainsi que l'acceptation des mentions légales.

c. Document exigé dans le formulaire

La photo de la facture est exigée dans le formulaire comme preuve d'achat d'une des poutines admissibles qui sont décrites ci-dessus. Pour cela, les Participants doivent ajouter leur facture ou leur preuve de participation remise par le département Marketing dans la section « Téléversez votre facture ».

6. Prix

a. Prix quotidiens

- **12 mois gratuits (jamais abonné, non-renouvelé, membre actif)**
- **3 mois gratuits (jamais abonné, non-renouvelé)**

b. Grands Prix

Au total, une valeur de 51 320 \$ de Grands Prix seront remis aux gagnants.

Ces prix sont gracieusement offerts par l'ensemble des Partenaires, cités dans la section (1.) du règlement ainsi que dans le tableau ci-dessous.

Prix	Commanditaire	Valeur
Nissan KICKS 2025 – location de 2 ans	Groupe Germain Auto	15 000 \$
Forfait voyage	FUSO Voyages	5 000 \$
Ameublement résidentiel	Tanguay	5 000 \$
Argent comptant	Hellmann's	5 000 \$
Argent comptant	L2 Construction RBQ : 57-4626-01	5 000 \$
Loge 8 à 14 personnes Disney on Ice au Centre Vidéotron, le 29 février 2025	Pepsi – Alex Coulombe	4 000 \$
Loge 6 personnes concert Jelly Roll, 26 mars 2025	Colabor	3 000 \$

2 billets pour les Blue Jays + transport et hébergement	Heinz	3 000 \$
30 billets Terrasse Capitales de Québec	Capitales de Québec	1 500 \$
2 billets VIP pour le Festival d'été de Québec 2025. Spectacle et date à déterminer.	Pepsi – Alex Coulombe	1 000 \$
2 billets pour les Canadiens, 8 février 2025 + 200 \$ en argent comptant	Olymel	1 000 \$
Loge 14 personnes au Centre Vidéotron pour un match à domicile des Remparts de Québec entre le 1er octobre 2025 et le 30 novembre 2025	Remparts de Québec	800 \$
4 billets de saison Rouge et Or football	Club de football du Rouge et Or	720 \$
1 billet de saison FLEX Remparts de Québec	Québecor Sports et Divertissements	500 \$
2 billets pour les Canadiens, 8 avril 2025	Heinz	500 \$
1 Chandail rouge des Remparts de Québec signé par les joueurs 2024-2025	Remparts de Québec	300 \$

7. Modalités des tirages et Partenaires

a. Tirages de Prix quotidiens

Chaque inscription au formulaire pour remporter un des Grands Prix, inscrit automatiquement les Participants au tirage d'un Prix quotidien. Une limite est fixée à un (1) prix quotidien remporté par personne, durant toute la période du Concours.

Seules les inscriptions effectuées le jour même du tirage seront prises en compte. Les inscriptions à ce tirage se renouvellent donc chaque jour.

b. Tirages des Grands Prix

Une limite de participation est fixée à un (1) membre par famille immédiate et/ou par foyer pour chaque Grand Prix.

Une présélection de deux potentiels gagnants par Grands Prix sera effectuée par l'équipe du département Marketing du Commanditaire. Cette pré-sélection aura lieu le 27 janvier 2025 à 10h00.

Les personnes présélectionnées seront aussitôt conviées à un évènement de remise de prix qui aura lieu le 29 janvier 2025 à 18h00 dans la succursale Ashton au 600, rue du Marais à Québec.

L'équipe marketing du Commanditaire contactera ces personnes par téléphone ET par courriel. Lesdites personnes disposeront d'un maximum de six (6) heures pour répondre présents à l'évènement du 29 janvier 2025. Une fois ce délai dépassé, le Commanditaire procédera à une nouvelle pré-sélection, selon ces conditions.

Après la cérémonie de remise des Grands Prix, chaque gagnant recevra son prix directement par l'équipe Marketing du Commanditaire ou par le représentant du Partenaire concerné par le Grand Prix, selon ce qui est convenu ci-dessous.

c. Droit à l'image

La soirée de tirage des Grands Prix se déroulera en diffusion en direct sur le compte Ashton du Commanditaire sur les réseaux suivants : Facebook, Instagram, TikTok et YouTube.

Une couverture médiatique du tirage sera assurée par TVA En Bref lors de la remise de prix.

Un(e) photographe sera présent lors de l'évènement.

En assistant à la soirée de remise des Grands Prix, les Participants acceptent par la présente d'être filmé et photographié (la « **Captation** »).

Chaque Participant convient par la présente que le contenu de la Captation pourra être diffusé librement et utilisé à des fins commerciales par le Commanditaire et ses Partenaires et leurs fournisseurs de services. L'autorisation de chaque Participant est concédée de manière irrévocable, gratuite, perpétuelle et sans restriction et contrepartie monétaire.

d. Modalités partenaires

Groupe Germain Auto : location de voiture de 2 ans d'une valeur de 15,000\$, gracieuseté de Groupe Germain Auto. Non-transférable, non-monnayable. Applicable pour un Nissan KICKS 2025 ou un Chevrolet Trax 2025.

FUSO Voyages : Gagnez un forfait voyage (Sud, Monde et Croisière) d'une valeur de 5 000\$ applicable chez Fuso Voyages (détenteur d'un permis 703511). Non-transférable, non-monnayable et sans date d'expiration.

Hellmann's : Gagner un montant de 5000\$ en argent comptant, gracieuseté de Hellmann's. Une valeur de 5000\$. Non-transférable.

Heinz : Gagner une paire de billets pour les Canadiens de Montréal le 8 avril 2025. Gracieuseté de Heinz. Une valeur de 500\$. Non-transférable et non-monnayable.

Gagner une paire de billets pour un match des Blue Jays de Toronto en 2025. Transport et hôtel inclus. Gracieuseté de Heinz. Une valeur de 3,000\$. Date à déterminer. Non-transférable et non-monnayable.

L2 Construction : Gagner un montant de 5000\$ en argent comptant, gracieuseté de L2 Construction. Numéro RBQ : 5716-4626-01. Une valeur de 5000\$. Non-transférable.

Remparts de Québec : Gagner quatorze (14) billets pour une loge au Centre Vidéotron pour assister à un match à domicile des Remparts de Québec entre le 1er octobre 2025 et le 30 novembre 2025. Gracieuseté des Remparts de Québec. Une valeur de 800\$. Seul l'accès à l'événement est inclus, sauf si autrement indiqué. Valable uniquement pour la représentation indiquée. Emplacement exact des billets à la discrétion des Remparts de Québec. Les Organismes ne sont pas responsables du report, du changement ou de l'annulation de l'événement. Non-transférable et non-monnayable.

Gagner un abonnement de saison FLEX pour les Remparts de Québec pour la saison 2025-2026. Gracieuseté des Remparts de Québec. Une valeur de 500\$. Non-transférable et non-monnayable.

Gagner un chandail réplique de couleur rouge des Remparts de Québec, autographié par l'équipe de joueurs 2024-2025. Gracieuseté des Remparts de Québec. Une valeur de 300\$. Non-transférable et non-monnayable.

Capitales de Québec : Gagner 30 billets terrasse pour les Capitales de Québec en 2025. Gracieuseté des Capitales de Québec. Billets terrasse disponible par tranche de 30, 2x15 ou 3x10. Une valeur de 1500\$. Non-transférable et non-monnayable.

Rouge et Or Football : Gagner 4 billets de saison pour le Rouge et Or football en 2025. Gracieuseté de Club de football Rouge et Or. Une valeur de 720\$. Non-transférable et non-monnayable.

Tanguay : Gagner un ameublement résidentiel d'une valeur de 5000\$. Gracieuseté du Groupe Tanguay. Non-transférable et non-monnayable.

Olymel : Tirage au sort d'un (1) grand prix : (i) deux (2) billets pour assister au match des Canadiens le 8 février 2025 et deux-cents dollars (200 \$) en argent de poche, pour une valeur totale de mille dollars (1000 \$), gracieuseté d'Olymel.

Pepsi - Alex Coulombe : Gagnez 8 billets dans la loge Pepsi Alex Coulombe du Centre Vidéotron pour le spectacle Disney on Ice du 29 février 2025. Gracieuseté de Pepsi Alex Coulombe. Une valeur de 4,000\$. Non-transférable et non-monnayable.

Gagnez 2 billets VIP pour le Festival d'été de Québec 2025. Gracieuseté de Pepsi Alex Coulombe. Une valeur de 1,000\$. Spectacle et date à déterminer. Non-transférable et non-monnayable.

Colabor : Gagner 6 billets pour le spectacle de Jelly Roll dans la loge Colabor du Centre Vidéotron, le 26 mars 2025. Ce prix est une gracieuseté de Colabor. Non-transférable, non-monnayable.

UberEats : 12 mois gratuits (jamais abonné, non-renouvelé, membre actif)

L'abonnement Uber One sera renouvelé automatiquement 12 mois après l'inscription initiale à l'essai gratuit Uber One et chaque mois par la suite au tarif mensuel en vigueur, en utilisant votre méthode de paiement sélectionnée. Pour garantir la continuité de votre abonnement, vous acceptez que nous puissions vous facturer jusqu'à un jour avant la date de renouvellement automatique. Pour éviter les frais : (1) s'il reste plus de 48 heures avant votre jour de renouvellement automatique, annulez dans la section Uber One de l'application en sélectionnant Gérer l'abonnement, en choisissant Mettre fin à l'abonnement, puis en confirmant que vous souhaitez annuler votre abonnement ; ou (2) si vous êtes à moins de 48 heures de votre date de renouvellement automatique, contactez le Support pour annuler. Sous réserve de vos droits en vertu des lois sur la consommation, votre paiement récurrent ne sera pas remboursable. Consultez l'application pour connaître la disponibilité, les frais, les conditions et les termes.

3 mois gratuits (jamais abonné, non-renouvelé)

Essai limité aux nouveaux membres Uber One et aux membres ayant résilié leur abonnement. Pour être éligible, vous ne devez jamais avoir eu d'abonnement Uber One auparavant. L'abonnement Uber One sera renouvelé automatiquement 6 mois après l'inscription initiale à l'essai gratuit Uber One et chaque mois par la suite au tarif mensuel en vigueur, en utilisant votre méthode de paiement sélectionnée. Pour garantir la continuité de votre abonnement, vous acceptez que nous puissions vous facturer jusqu'à un jour avant la date de renouvellement automatique. Pour éviter les frais : (1) s'il reste plus de 48 heures avant votre jour de renouvellement automatique, annulez dans la section Uber One de l'application en sélectionnant Gérer l'abonnement, en choisissant Mettre fin à l'abonnement, puis en confirmant que vous souhaitez annuler votre abonnement ; ou (2) si vous êtes à moins de 48 heures de votre date de renouvellement automatique, contactez le Support pour annuler. Sous réserve de vos droits en vertu des lois sur la consommation, votre paiement récurrent ne sera pas remboursable. Consultez l'application pour connaître la disponibilité, les frais, les conditions et les termes.

8. Limitation de responsabilité

Les prix et leurs composantes doivent être acceptés tels quels et, sauf indication contraire du Commanditaire et/ou des Partenaires, ne peuvent être transférés,

substitués ou échangés en tout ou en partie, contre un autre prix ou de l'argent. Les prix quotidiens peuvent être transférés à une personne au choix du gagnant, en utilisant le processus de transfert du Partenaire.

Le Commanditaire, en accord avec le/les Partenaire(s), se réserve le droit de : substituer tout ou une partie des Prix par un autre prix ou partie de celui-ci de valeur égale ou supérieure; limiter le nombre de Prix attribués à la même personne, numéro de téléphone cellulaire ou adresse physique; limiter le nombre de Prix pouvant être réclamé dans une même transaction et/ou période donnée.

Les présélections et tirages quotidiens seront initiées par deux (2) administrateurs du Concours (humain) et un algorithme (programme informatique) simulant un tirage aléatoire. Toute tentative de manipulation ou de falsification du système de sélection des gagnants ou de la base de données des participations entraînera une disqualification et pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires civiles ou pénales.

Le Grand Tirage sera initié par deux (2) administrateurs du Concours et assisté par la présence des deux (2) co-proprétaires de l'entité Commanditaire, en présence des présélectionnés.

Le refus du prix de la part du gagnant, le défaut d'une personne présélectionnée à se présenter à la soirée de remise des Grands Prix après confirmation de présence ou la non-coopération du gagnant pour récupérer son prix dans les délais impartis entraîneront un nouveau tirage du prix.

En participant au Concours, les Participants acceptent de dégager toute responsabilité et de tenir indemnes le Commanditaire et ses Partenaires ainsi que toute agence publicitaire associés au Concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de toute réclamation, cause d'action ou responsabilité, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, décès, dommage ou perte de biens, résultant de la participation au Concours ou de l'utilisation abusive d'un prix.

Le Commanditaire ne peut être tenu responsable de : Toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les Participants ou par une erreur liée à la programmation du Concours; Des défaillances techniques de toute nature telles que, en particulier, des erreurs matérielles, logicielles ou des dysfonctionnement informatiques incluant l'inaccessibilité totale ou partielle au site internet du Concours pour quelque raison que ce soit, des interruptions de service ou des déconnexions des réseaux internet; Toute intervention humaine non autorisée à une

étape quelconque du processus d'inscription ou de participation au Concours; Des erreurs techniques ou humaines pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le traitement des inscriptions; Tout dommage ou préjudice subi par des personnes ou tout dommage matériel résultant de la participation au Concours, de l'acceptation, de l'utilisation, de l'exécution ou de la mauvaise utilisation d'un prix.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé qu'une inscription d'un participant a été supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue par erreur, le seul recours auquel le participant a droit est de demander une nouvelle inscription au Concours, si cela est possible.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du Concours s'il estime raisonnablement que cette personne a manipulé ou tenté de manipuler le processus d'inscription, le fonctionnement du Concours ou du site internet du Concours, qui ne respecte pas ces règles ou agit de manière contraire à l'esprit du Concours et de l'entreprise, cherche à perturber, insulter, menacer, intimider ou harceler toute autre personne.

Toutes les décisions rendues par le Commanditaire concernant tous les aspects du Concours sont finales. Ces règles sont régies par, et interprétées conformément aux lois de la province du Québec et aux lois du Canada.

Si, pour quelques raisons que ce soit, le formulaire d'inscription en ligne au Concours ne pouvait être complétée comme prévu à cause de, mais sans y être limité, virus d'ordinateur, bogues, modifications, défauts techniques ou autres causes échappant au contrôle du Commanditaire, ce dernier se réserve le droit, à son unique discrétion, d'annuler ou d'interrompre le Concours ou de modifier les règles du Concours. Toute tentative délibérée d'endommager un site web utilisé pour le Concours ou de saper l'opération légitime du Concours est une violation des lois et si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit d'obtenir réparation et dommages dans toute la mesure permise par les lois.

9. Confidentialité

Le Commanditaire et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels fournis par les Participants au moment de l'inscription au Concours afin d'en assurer l'administration et de procéder à la remise des prix. Les gagnants consentent à l'utilisation par le Commanditaire et les Partenaires de leur noms, photographies, voix, images et/ou déclarations relatives à

leur prix à des fins publicitaires, de quelque manière et par quelque média que ce soit, y compris sur internet, à tout moment, sans compensation ni préavis.

Afin de permettre la remise des prix, les gagnants pourront être amenés à fournir des informations complémentaires pour prouver leur identité, tel qu'un permis de conduire, ou autre pièce d'identité.

L'usage des données se fera conformément à la Politique de confidentialité d'Ashton disponible dans notre section Mentions Légales sur notre site internet sur le lien suivant : <https://ashtonrestaurants.ca/mentions-legales>.

COORDONNÉES DU COMMANDITAIRE

Le Commanditaire du Concours est 9450-4214 QC Inc. faisant affaire sous le nom « ASHTON ».

Adresse postale : 985 Avenue Godin G1M 2X5 Québec (Qc) Canada

Téléphone : (418) 682-2613

Adresse courriel : marketing@chezashton.ca